L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI, 9 JUIN 1894.

PETITES ANNONCES.

LES personnes voulant se défaire de meubles antiques, peintures, vases, porcelaine, cristaux, objets en bronze et objets d'art, trouveront un acquéreur qui paiera le prix le plus élevé au s'adressant au No. 123 rue de Chartres. Lewis & Bernard. 2 juil—1f

DEMANDES.

ON demande—Une cuisinière blanche, compétente, pouvant fournir de bonnes recommandations, au No 194 avenue Jackson, entre Camp et Magazine. 8 juin—3f

A VENDRE.

MEUBLES de seconde main en toute quantité et bon marché comptant. Ellis, décloquante Ste Anne et Royale. 8 mai—1m

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Shérif d'une propriété de valeur, sur l'Avenue Louisiana et la rue St-Denis.

(Dans l'ilet borné par l'Avenue Louisiana les rues St-Denis, Dryades et Delachaise.

Plan de laquelle sera exposé à la Bourse.

Sidney A. Calongne vs. ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 41,323.—En vertu d'un mandat de vente daté du 28 mai 1894, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des encantens, Nos 72 et 74 rue St Charles entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI 3 juillet 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Premièrement—Trois certains lots de terre situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par le Louisiana Avenue les rues St Denis, Dryades et Delachaise désignés comme lots numéros huit, neuf et dix dans l'ilet No 27 sur un plan du Fanbourg Plaisance, annexé pour qu'on s'y réfère à un acte de partage passé par-devant Théo. Lafon, notaire, le 29 août 1885 ; une esquisse du dit ilet est annexée pour référence à un acte passé par-devant John J. Ward, notaire, le 18 juillet 1890, les dits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun trente pieds de face à l'avenue Louisiana sur cent vingt huit pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le lot No 10 forme l'encoignure de l'avenue Louisiana et de la rue St-Denis.

Deuxièmement—Trois certains lots de terre situés dans le même District et tiet que la propriété décrite ci-dessus désignés comme lots numéros six, sept et onze sur le dit plan mentionné ci-dessus du fanbourg Plaisance, annexé au dit acte passé par-devant Théo. Lafon, notaire public, les lots six et sept sont adjacents l'un à l'autre et mesurent chacun trente pieds de face à l'avenue Louisiana sur cent vingt huit pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 10 forme l'encoignure de l'avenue Louisiana et de la rue St-Denis.

Troisièmement—Trois certains lots de terre situés dans le même District et tiet que la propriété décrite ci-dessus désignés comme lots numéros six, sept et onze sur le dit plan mentionné ci-dessus du fanbourg Plaisance, annexé au dit acte passé par-devant Théo. Lafon, notaire public, les lots six et sept sont adjacents l'un à l'autre et mesurent chacun trente pieds de face à l'avenue Louisiana sur cent vingt huit pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 10 forme l'encoignure de l'avenue Louisiana et de la rue St-Denis.

Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
Acte de vente passé devant Fred. Deibel, notaire, aux frais de l'acquéreur.
30 mai—30—juin 6 13 20 27—juil 3

PAR LE CONSTABLE.

J. B. Lee, curateur, vs Mme Mary J. Duval.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle Orléans — No 20,325. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Ernest Morel, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, devant mon entrepôt, au No 95, rue Royale entre les rues Conti et St-Louis, dans le deuxième district de cette ville, le VENDREDI, 21me jour de juin 1894, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de meubles de ménage d'après inventaire déposé en son bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.
P. AD. FORTIER,
Constable Deuxième cour de Cité de la Nlle-Orléans.
9 juin—9 15 22

R. L. Pettigrew, agent of Seth Thomas Clock Co vs J. F. Ferguson.

DEUXIÈME COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans. — No. 20,057. — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Ernest Morel, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique à l'entrepôt, du plaignant. No 565 rue Dryades entre le chemin Félicité et la rue St-André dans le District de cette ville, le MARDI 12 juin 1894, à 11 heures A.M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de meubles de maison, un wagon à quatre roues, un cheval bai et un lot de harnais.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, d'après inventaire en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.
P. AD. FORTIER, Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.
6 juin—6 12 19—

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mary Clarke, née Duffy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 41 381—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par J. B. Vinet, administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
9 juin—9 13 17 Greffier.

Succession de James Grennon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 42,664—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Thomas J. Stanton, exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FOTTE,
8 juin—8 12 17 Greffier.

Dans l'affaire de l'absente Thérèse Jacobs.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 42,888 — Division A. Attendu que J. B. Vinet, administrateur public pour la présente et d'Orléans a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres de curateur dans la succession de l'absente Thérèse Jacobs; Ordonne par la présente que tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour.
A. V FLOTTE,
5 juin—5 9 13 Greffier.

Succession de Mlle Miller, absente.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 42 814—Division B—Attendu que John Wall a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres de curateur dans la succession de Mlle Ann Miller, absente, ainsi est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
5 juin—5 9 13 Greffier.

Succession de Lucy Ann Waters ou Walters et Augustus Waters, son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 39,760—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par George Coor, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
3 juin—3 7 12 Greffier.

Succession d'Alfred Goldthwaite.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 35,254—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par George W Nott, exécuteur testamentaire dativ de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
A. V. FLOTTE,
1er juin—1er 5 12 Greffier.

AVIS AUX CREANCIERS

P. J. Freme vs ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 42 191—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par J. F. Freme, syndic des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
31 mai—31—juin 5 9 Greffier

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. No 42 638, Division B—Richard Toole vs. ses créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession de biens du pétitionaire Richard Toole soit acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers — Et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Th. Buisson, Esq. notaire public, en son bureau, No 14 rue Carondelet, en cette ville, le LUNDI le 11me jour de juin 1894, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un Syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne ainsi que les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que Sam Henderson, Jr. Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 9 mai 1894.
(Signé) FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. B. RANKIN, Député-Greffier.
12 mai—12 25—juin 11.

VENTES A L'ENCAN.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété du Quatrième District, rue St-André, près Franklin,

—ET—

108 et 110 rue Plaisance,

Interdiction de J. G. Leech.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 35,229.

MERCREDI, 11 JUILLET.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.—W. C. H. Robinson, encanteur.—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—MERCREDI, 11 juillet 1894, à midi à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 5 juin 1894, il sera vendu à l'encan—

1° **Un certain morceau de terre** avec les bâtisses qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième district de cette ville, désigné comme les Nos 2 et 3 dans le carré d'ilet borné par les rues Plaisance, Magazine, Constance et Tolédano, et mesurant environ 34 pieds de façade sur la dite sance, sur 120 pieds de profondeur. Les améliorations comprennent un cottage double en bois, ayant de chaque côté 2 chambres, cuisine.

Conditions—Un tiers au plus comptant et le reste à un et deux ans de crédit avec toutes les clauses de sécurité usuelles; les dits paiements différés portant intérêt au taux de 8 pour cent par an. Les taxes de 1894 seront assumées par les acquéreurs. 10 pour cent du montant de l'adjudication seront déposés.

L'acte de vente pardevant W. Morgan Gurley, notaire, aux frais de l'acquéreur.
8 juin—8 12 20 27—juil 4 11

PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété Cottage dans le Premier District.

L'ENCAN.

No 386 rue Erato, entre les rues Froret et Locust.

John W. Ryan vs Mme Mary Foote et als.
No 42,838—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division D.

PAR J. H. O'CONNOR & Co.—ALFRED C. GREEN, encanteur.—Bureau, No 55 rue Carondelet.—MERCREDI, 13 juin 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un jugement de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, rendu dans la susdite affaire, le 1er mai 1894, et signé le 7 mai 1894, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Erato, Valmont, Tonti et Marais, et numéroté comme lot No 13 et mesure 26 pieds 7 pouces et 2 lignes de face à la rue Erato, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 4 lignes entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en un cottage simple, connu par le No 386 rue Erato. Ainsi, 2 cottages dans le fond du lot.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, le reste en un crédit d'un et deux ans, avec billets d'acquéreur qui doivent être divisés conformément aux intérêts des parties, garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes de l'année 1894, en sus du prix de son adjudication et aura droit de 10 pour cent du prix de son enchère au comptant au moment de la vente.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant James Fahey, notaire.
12mai—12 16 23 30 juin 6 13

PAR ALFRED C. GREEN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SYNDIC.

The Orleans Sugar Plantation,

Dans la Paroisse d'Orléans.

A peu près à 5 milles au bas de la ville de la Nouvelle-Orléans, sur la rive droite du fleuve Mississippi.

A L'ENCAN—A CREDIT.

Dans l'affaire de John Flathers vs ses Créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D—No 38,669.

PAR ALFRED C. GREEN, Encanteur.—PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. SPEAR, Encanteur—Bureau 155 rue Commune—MARDI, 10 juillet 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus, en date du 1 juin 1894, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans la Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Prytanée, Pleasant, Colisée et Harmony, mesurant quatre-vingt dix (90) pieds de face à la rue Prytanée sur une profondeur de cent vingt-cinq (125) pieds entre lignes parallèles et face à la rue Pleasant, et formant l'encoignure de la rue Prytanée et Pleasant.

(b) **Un autre lot ou portion de terre** avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et ilet, dans le fond et touchant la propriété ci-dessus, mesurant quatre-vingt dix (90) pieds mesurés (3 pouces de face à la rue Pleasant sur une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt (120) pieds, le tout en plus grand numéro plus ou moins.

(c) **Un certain lot de terre**, avec toutes les bâtisses et améliorations et dépendances qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Colisée, Prytanée, Pleasant et Toledano, désigné sur la lettre "B," sur un certain plan dressé par Albert G. Blanchard, député-voyer de ville, en date du 22 avril 1873; le dit lot de terre mesure quarante-cinq (45) pieds de face à la rue Pleasant, quarante-cinq (45) pieds un (1) pouce de face à la rue Toledano, quarante quatre (44) pieds deux (2) pouces sur le côté de la ligne vers la rue Prytanée, la divisant du lot "A," sur le dit plan, et quarante-six (46) pieds un (1) pouce sur la ligne du côté opposé qui le divise du lot "C."

(d) **Un certain lot de terre** avec tous les droits, titres et actions qui y sont appartenant, situé dans le Quatrième District de cette ville, désigné par le No 40, borné p r les rues Colisée, Harmony, Claiborne et Marais, et ayant huit (8) lots numérotés de un (1) à huit (8) inclusivement, conformément au plan de Louis H. Pelle, voyer, en date du 13 avril 1859 et déposé en l'étude de Eusèbe Bonny, notaire en cette ville; le dit lot mesure deux cent quatre-vingt dix huit (298) pieds quatre (4) pouces et cinq (5) lignes de face à la rue Harmony, cent un (101) pieds deux (2) pouces et trois (3) lignes sur la rue Claiborne, deux cent quatre-vingt treize (293) pieds six (6) pouces et une (1) ligne sur la rue Sixième, et cent cinquante quatre (154) pieds onze (11) pouces et trois (3) lignes sur la rue Marais.

2e Un certain lot ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Colisée, Prytanée, Pleasant et Toledano, désigné par la lettre "C" sur un plan dressé par Albert G. Blanchard, député voyer en date du 22 avril 1873, ayant de la dite rue Colisée, trente (30) pieds de façade sur la rue Colisée, Prytanée et Toledano, désigné par la lettre "C" sur un plan dressé par A. Albert